

5.0 crédits

40.0 h

1 ou 2q

Enseignants:	Slingeneyer de Goeswin Thibaut ; Bonbled Nicolas ; Lambrecht Maxime ; Bernard Diane ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>C'est au travers des diverses espèces des règles de droit qui y sont applicables qu'est abordé - dans une première partie - l'environnement institutionnel. Cela implique l'identification des règles (Traités internationaux, règlements et directives de la Communauté européenne, Constitution belge, lois fédérales, décrets et ordonnances des communautés et régions), l'autorité dont elles émanent (qui fait les traités internationaux ? d'où émanent les arrêtés communautaires ou régionaux ?), leur mode d'élaboration (comment sont fabriquées et publiées ces règles ?), ainsi que leur domaine matériel (quelle est la compétence de l'autorité fédérale ? quel est le domaine d'action des communautés et des régions ?).</p> <p>La seconde partie est - pour l'essentiel - centrée sur quelques questions fondamentales relatives à l'acte juridique au moyen duquel l'individu met en œuvre sur le terrain du droit la liberté d'action dont il jouit (autonomie de la volonté, consensualisme, conditions de validité des actes, preuve, exécution). Des éléments de base sont également fournis à propos des principes qui régissent la responsabilité civile (conditions de mise en œuvre, faute, réparation).</p>
Acquis d'apprentissage	<p>L'enseignement vise à donner une image précise de l'environnement institutionnel et juridique de la société belge aux travers des règles de droit qui y ont cours, de manière à ce que l'étudiant perçoive d'une part ce qu'est le droit imposé par l'autorité publique et d'autre part le droit que les individus sont autorisés à créer pour leurs besoins au travers de l'acte juridique et du contrat.</p> <p>Il s'appuie sur les textes actuellement en vigueur (traités internationaux, Constitution belge, lois, décrets et ordonnances) qu'il convient d'analyser et de comprendre tout en percevant le pourquoi et le comment de la solutions qu'ils imposent.</p> <p>Il s'agit, en réalité, d'une première vue d'ensemble qui, par cela qu'elle concerne le droit, doit rendre l'étudiant attentif à des réalités élémentaires : exactitude des concepts (annulation, abrogation, suspension), pertinence (ne point confondre la chose dont il s'agit, ses causes et ses conséquences) et correction dans l'analyse et l'expression (en quoi une loi fédérale se distingue-t-elle d'un décret régional ?).</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu :	<p>Chapitre préliminaire La notion de droit Les branches du droit Partie I : les sources des règles générales et abstraites Etude systématique des règles de droit national (Constitution, lois, décret, ordonnances, convention collective de travail, coutume, jurisprudence, etc.)) et de droit international (Union européenne, Communautés européennes, Convention européenne des droits de l'homme). Partie II : Introduction au droit privé Théorie générale de l'acte juridique (Notions, classifications, éléments constitutifs, sanctions des irrégularités, responsabilité délictuelle et contractuelle).</p> <p>Méthode N'étant pas assorti de travaux pratiques ou de séances de monitorat, le cours est dispensé sous forme magistrale.</p>
Autres infos :	<p>Pré-requis : il n'y a pas de pré-requis particuliers. Une connaissance correcte de la langue française et une idée même élémentaire de l'organisation de la société suffisent.</p> <p>Evaluation : la vérification de la maîtrise de la matière se fait au moyen d'un examen</p> <p>Support : le cours fait l'objet d'un syllabus qui constitue un résumé qui doit être complété et précisé par les indications fournies lors des cours oraux. Le maniement des textes auxquels il est fait référence (Code, etc.) constitue un élément indispensable pour acquérir la maîtrise de la matière.</p>
Faculté ou entité en charge:	ESPO

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences et technologies de l'information et de la communication	STIC2M	5	-	
Mineure en sciences humaines et sociales	LHUSO100I	5	-	
Bachelier en information et communication	COMU1BA	5	-	
Bachelier en sciences économiques et de gestion	ECGE1BA	5	-	
Bachelier en sciences humaines et sociales	HUSO1BA	5	-	
Bachelier en ingénieur de gestion	INGE1BA	5	-	
Bachelier en sociologie et anthropologie	SOCA1BA	5	-	
Bachelier en sciences politiques, orientation générale	SPOL1BA	5	-	
Mineure en criminologie	LCRIM100I	5	-	
Bachelier en sciences informatiques	SINF1BA	5	-	
Mineure en droit (accès)	LADRT100I	4	-	
Mineure en droit (ouverture)	LODRT100I	4	-	
Master [120] en sciences actuarielles	ACTU2M	5	-	
Master [120] en sciences du travail (horaire décalé)	TRAV2M	5	-	